



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél : 04.71.20.49.26

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ALLANCHE

SEANCE DU JEUDI 17 JUILLET 2014

À 10 Heures

PERSONNEL

GARDIEN DE DECHETTERIE

Le contrat CAE de Christian GUITTARD arrive à échéance le 14 août 2014.

Nous avons demandé une prolongation de six mois de ce contrat qui a reçu un accord de principe favorable. La durée maximale de deux ans pour un agent sera ainsi atteinte et Christian GUITTARD qui donne satisfaction dans son travail pourra être nommé sur le poste statutaire d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 15 février 2015.

RÉÉVALUATION DE LA RÉMUNÉRATION DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RECRUTÉ EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

Christelle CAYZAC, agent de développement de la Communauté de Communes, a été recrutée en Contrat à Durée Indéterminée le 17 octobre 2008 après avoir occupé l'emploi en Contrat à Durée Déterminée.

La proposition de transformer ce CDI en emploi statutaire n'a pu aboutir en raison d'une perte de salaire trop conséquente pour l'agent (20%).

Le niveau de rémunération avait été réévalué au 17/10/2011 par délibération du 29/09/2011.

En suivant la grille indiciaire de l'emploi d'ingénieur territorial qui fait référence au contrat de l'agent, il convient de réévaluer le niveau de rémunération de la façon suivante :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 17/10/2011 Niveau de rémunération lié au grade d'Ingénieur Territorial (7em échelon de la grille indiciaire) Indice Brut : 621 Indice Majoré : 521	A compter du 17/10/2014 Niveau de rémunération lié au grade d'Ingénieur Territorial (8em échelon de la grille indiciaire) Indice Brut : 668 Indice Majoré : 557

RESTAURATION DES BERGES

Nous avons sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau, du Département, de la Région et de la FDAAPPMA pour une programmation de travaux en 2014 sur la communauté de communes du Cézallier, sur le ruisseau du Landeyrat et de l'Allanche, commune d'Allanche, pour un montant prévisionnel maximal de 72.000 € TTC.

Le technicien du SIGAL a pris contact avec les riverains concernés et le projet a accueilli un avis d'ensemble défavorable. Le volume des travaux envisageables est considérablement réduit et la pertinence du projet est ainsi remise en cause.

Nous allons surseoir à cette action dans l'attente de conditions plus favorables à sa réalisation. La commune de VERNOLS va conduire prochainement des travaux de remembrement conséquents qui vont peut-être faire émerger de nouveaux besoins sur ce secteur.

AVENANT AU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PROJET DE TERRITOIRE

En l'attente de l'entrée en vigueur du Schéma Départemental de Développement Culturel 2016-2021, le Schéma actuel est prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2015, avec les modalités d'accompagnement actuellement en cours au titre du Schéma 2011-2014, dans un cadre budgétaire restant à préciser.

Un avenant à la convention d'objectifs culturels en cours doit être signé avec le Département du CANTAL.

TRESORERIE DE CONDAT

Monsieur Alain DEFAYS, Directeur Départemental des Finances Publiques, est venu nous informer du projet de fusion de la Trésorerie de CONDAT avec celle de RIOM es Montagnes.

Ce projet est jugé nécessaire en raison du contexte de contrainte des moyens alloués à l'Administration et du fait que le poste de CONDAT ne dispose plus que d'un seul emploi.

Il sera donc créée une seule entité « TRESORERIE DE RIOM ES MONTAGNES - CONDAT » avec le siège à RIOM es Montagnes à compter du 1er janvier 2015.

La comptabilité de la Communauté de Communes est actuellement tenue par la Trésorerie de CONDAT. Il nous est offert la possibilité de choisir entre MURAT ALLANCHE ou RIOM ES MONTAGNES CONDAT.

Le conseil communautaire choisit la Trésorerie de RIOM es MONTAGNES – CONDAT pour tenir la comptabilité de la Communauté de Communes.

CENTRE EQUESTRE RUPTURE A L'AMIABLE DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION

La gestion du centre équestre de Condat, construction intercommunale, a été confiée en 2007, par convention pluriannuelle et contrat de location, à un privé, Sébastien ROUCHY.

Sébastien ROUCHY a averti, 1 an avant échéance de ces contrats, de sa volonté de ne pas renouveler son engagement fin mars 2015.

Toutefois, pour des raisons pratiques de fonctionnement (afin d'éviter une rupture en cours d'année scolaire et fédérale), une rupture à l'amiable anticipée est proposée à partir du 25 août 2014.

Suite à la rupture conventionnelle de contrat avec Sébastien ROUCHY à partir du 25 août 2014, et compte tenu de la difficulté que peut poser un renouvellement de contrat en cours d'année (étant donné que la convention pour assurer le fonctionnement de la section sportive équestre est calée sur l'année scolaire), il est proposé, de manière transitoire, de contractualiser avec l'association Cheval Mon Ami, sur la période allant du 26 août 2014 au 30 juin 2015 par contrat de prêt à usage avec une mise à disposition à titre entièrement gracieux.

Un nouveau bureau a été élu récemment pour remplacer les membres sortants issus de la famille de Sébastien ROUCHY.

Cheval mon ami sera constitué de personnes compétentes en la matière directement intéressées par le fonctionnement du Centre Equestre. Cette association assurera le fonctionnement de la section sportive mais aussi du Centre Equestre dans son ensemble. Elle sera éligible aux subventions des collectivités.

La monitrice salariée de l'association restera en poste et Sébastien ROUCHY continuera de mettre à disposition de l'association les moyens nécessaires au fonctionnement du Centre dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Le conseil communautaire accepte la rupture à l'amiable de la convention d'exploitation du Centre Equestre sollicitée par Sébastien ROUCHY ainsi que le contrat de prêt avec l'association Cheval mon ami et demande à Sébastien ROUCHY de s'engager à mettre à disposition la cavalerie et les moyens matériels nécessaires au bon fonctionnement du Centre.

TRANSPORT DES ÉLÈVES DE LA SECTION SPORTIVE ÉQUESTRE – TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Le tarif de participation des familles aux frais de transport des élèves de la section sportive équestre de CONDAT vers CLERMONT Ferrand a été fixé de la façon suivante pour l'année scolaire 2013-2014 :

5 € par voyage par enfant pour un départ de CLERMONT Ferrand

3,4 € par voyage par enfant pour un départ de CHAMPEIX

Les tarifs sont conservés pour l'année scolaire 2014-2015.

TRANSPORT ET TRAITEMENT DU VERRE DU SYNDICAT DE GESTION DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS DU NORD EST CANTAL ET COLLECTE DES JOURNAUX MAGAZINES ET EMBALLAGES DES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MURAT, GENTIANE ET CÉZALLIER; CONVENTION ET ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT.

Le Syndicat de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord Est Cantal est compétent en matière de transport et de traitement du verre sur l'ensemble de son territoire des points d'apport volontaire au repreneur.

Les communautés de communes des pays de Murat, Gentiane et du Cézallier ont la compétence collecte des déchets recyclables (emballages et journaux magazines) et ont retenu comme mode de collecte les points d'apport volontaire.

Pour optimiser la cohérence de ces opérations sur le territoire, il est proposé de procéder à la constitution d'un groupement de commandes.

- convention constitutive

La constitution d'un groupement de commandes se matérialise par la signature d'une convention entre les membres du groupement.

- commission d'appel d'offres

Une commission d'appel d'offres doit être constituée. Elle se compose d'un représentant de chaque membre du groupement choisi parmi les membres de sa propre commission d'appel d'offres.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un membre titulaire (et d'un membre suppléant) de la CAO de la communauté de communes pour être membre de la CAO du groupement.

Pour mémoire, la CAO de la communauté de communes est constituée des membres titulaires suivants : MM. VERDIER Jean Louis, RAYNAUD Bernard, BRIANT Anne et ROMAIN Marie Claude et des membres suppléants suivants : MM.PALLUT Maurice, BONHOMME Lucien et CROUZY René.

Sont élus Titulaire René CROUZY
 Suppléant Bernard RAYNAUD

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE MARCENAT

L'Association de Parents d'élèves de MARCENAT a sollicité une subvention de la Communauté de Communes pour financer les sorties des élèves à la piscine de MURAT. Le conseil communautaire décide d'attribuer **600€**.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLÈGE D'ALLANCHE

Le Collège Maurice PESCHAUD d'ALLANCHE a sollicité une subvention de la Communauté de Communes pour installer un mur d'escalade dans les locaux du gymnase du Collège. Ce projet dont le montant s'élève à 20.000 €TTC s'inscrit dans le développement d'un atelier sports pleine nature destiné à conforter l'activité du Collège dont l'effectif est en baisse. La commune intervient à hauteur de 5000 €, l'association de parents d'élèves pour 1900 €. Le Conseil Général et l'Education Nationale ne participent pas. La Communauté de Communes avait attribué 500 €, ce qui n'est pas suffisant pour réaliser le projet. Le conseil communautaire décide d'attribuer **4500 €** supplémentaires, soit un montant total de 5.000 €.

Vote pour 16
contre 1

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLÈGE DE CONDAT

L'association sportive du Collège Georges Pompidou de CONDAT sollicite une subvention pour couvrir les frais de déplacements occasionnés par les championnats de France d'Equitation qui ont eu lieu à Conches en Ouche dans l'Eure du 14 au 16 mai 2014. Le conseil communautaire décide d'attribuer **600€**.

VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

C/6281	participation au fonctionnement du CLICG	1293
C/6574	subvention Collège d'ALLANCHE	+ 4500
	subvention Ecole MARCENAT	600
	subvention Collège de CONDAT	600
C/73925	FPIC	5270
C/678	autres charges exceptionnelles	129
<u>Recettes</u>		
C/7325	FPIC	12392

SPANC – POUVOIR DE POLICE

Lorsque les communes ont transféré la compétence “assainissement non collectif” à la Communauté de Communes pour mettre en place le SPANC, le pouvoir de police en la matière a suivi automatiquement.

On aurait pu y échapper et laisser ce pouvoir au Maire mais nous n’avions pas été informés en temps voulu et le délai était échu lorsque nous avons eu l’information.

Il est préférable pour la bonne marche des choses que le pouvoir de police reste au Maire plutôt qu’au Président de la Communauté de Communes.

Il est possible de rectifier cette situation dans les six mois qui suivent les élections municipales.

Un modèle d’arrêté pris par le Maire de Sainte ANASTASIE suivant les instructions de l’AMF a été transmis par mail aux communes.

AMÉNAGEMENT DU SITE DES VEYRINES – MAITRISE D’OEUVRE

Afin de réaliser le chantier d’aménagement de la cascade des Veyrines, une consultation de maître d’œuvre a été réalisée.

A l’issue de cette démarche, c’est la SCP Allo - Claveirole – Coudon, représentée par Jean-Louis Coudon qui a été retenue pour un montant d’intervention de 5.6% du montant des travaux (soit **8.400 €HT** ou bien **10.080 €TTC**).

AMÉNAGEMENT DU SITE DES VEYRINES – TRAVAUX

Jean MAGE (Montgreleix) QUITTE LA SEANCE

Afin de réaliser le chantier d’aménagement de la cascade des Veyrines, une consultation a été réalisée pour les travaux, divisés en 3 lots :

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Clôtures en Bois
- Lot 3 : Espaces Verts

A l’issue de cette démarche, les entreprises suivantes sont retenues :

- Lot 1 : Entreprise Mage, 15 190 Montgreleix pour un montant de **51 230 € HT** ;
- Lot 2 et 3 : Entreprise Bois & Paysages, 15 000 Aurillac pour les montants respectifs de **16 195.50 € HT** et **8 389 € HT**.

ASSISTANCE À MAITRISE D’OUVRAGE POUR LA CRÉATION D’UNE CHAUFFERIE BOIS AVEC RÉSEAU DE CHALEUR

La Communauté de Communes du Cézallier est sollicitée par plusieurs communes dans le développement de la filière bois-énergie sur son territoire. Après avoir réalisé deux pré-études de faisabilité (avec Bois Energie 15) pour des réseaux de chaleur au bois, il est nécessaire d’engager une réflexion plus poussée pour valider la faisabilité du projet de Condat.

Les caractéristiques de ce projet défini par la pré-étude de faisabilité sont les suivantes :

- puissance bois 850 kW
- réseau de chaleur 1 104 m / 7 sous-stations
- énergie distribuée 2 809 MWh/an

Pour ce faire, il conviendrait de s’attacher les compétences d’une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour se faire assister dans les différentes phases de mise en œuvre de ce projet. Nous allons engager une consultation de bureaux d’études en capacité de répondre à ce type de commande et solliciter des financements sur cette mission.

ETUDE DE DÉVELOPPEMENT DU CAMPING DE CONDAT

Le camping de CONDAT est propriété de la commune qui délègue la gestion par DSP à des opérateurs privés.

Malgré des investissements réalisés par la commune récemment pour accompagner le développement du site (achat de mobil homes), cette structure est vieillissante et nécessite un programme de rénovation.

Afin d'avancer en ce sens, il paraît judicieux d'engager une étude de faisabilité permettant :

- De bien repositionner le camping par rapport aux clientèles potentielles et à son environnement ;
- D'évaluer les investissements nécessaires à une amélioration de l'offre et d'envisager le plan de financement possible ;
- D'évaluer l'impact de ces améliorations sur le fonctionnement du camping et de proposer des scénarii adaptés de gestion.

La Communauté de Communes va engager une consultation de bureaux d'études en capacité de répondre à ce type de commande.

Des subventions seront sollicitées pour financer la réalisation de l'étude.

Le conseil communautaire décide de joindre le camping d'ALLANCHE à cette étude.

OFFICE DE TOURISME – DELEGUES PRIVES AU COMITE DE DIRECTION

L'Office de Tourisme demande à la Communauté de Communes de modifier les personnes qualifiées qui doivent siéger au comité de direction :

Titulaires

A la place de Samantha GARCELON, est nommé Jean Luc VERMEULEN

Suppléants

A la place de Jean Luc VERMEULEN, est nommé Bernard ROCHON

A la place de Marie Pascale FLAGEL, est nommée Véronique PHELUT

A la place de Francis MOURIN, est nommée Joëlle LUTEL

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

L'AMF nous propose d'adopter la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- *de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,*
- *soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.*

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur

l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes du Cézallier rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble";*
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;*
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Communauté de Communes du Cézallier estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes du Cézallier soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat;*
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense;*
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

Le conseil communautaire accepte de soutenir la motion de l'AMF.

ATTRIBUTION D'UN NOM A LA SALLE DES ASSOCIATIONS DE LA MAISON DES SERVICES D'ALLANCHE

Sur proposition de Christian LEOTY, le conseil communautaire décide d'attribuer le nom de **Maurice JALENQUES** à la salle des associations de la Maison des Services en hommage à cette personne disparue qui a oeuvré pour le développement d'ALLANCHE en tant qu'élu du conseil municipal et bénévole au sein des associations.

INTERCOMMUNALITE

Jean Louis VERDIER, Patricia CHARBONNIER, Denis TOURVIEILLE, Jean MAGE, Bernard CUZOL et Christelle CAYZAC ont répondu à l'invitation de Monsieur le Préfet le 8 juillet dernier. Au cours de cette entrevue informelle tant que la loi de septembre n'est pas votée, Monsieur le Préfet a présenté le calendrier de mise en place de la réforme des Intercommunalités à venir.

Monsieur le Préfet présentera un projet qui sera soumis à discussions avec les intéressés puis mis à l'approbation des conseils municipaux et de la CDCI avant le 31 décembre 2015.

Puis, dans un délai de six mois, Monsieur le Préfet devra prendre les arrêtés fixant le périmètre des nouvelles intercommunalités.

Le seuil démographique initialement fixé à 20.000 habitants devrait être abaissé en zone de montagne.

Les élus présents se prononcent pour un rapprochement avec les communautés de communes du pays de MURAT et de GENTIANE. Avec le CEZALLIER, on atteindrait 15.000 habitants pour 43 communes, ce qui semble convenable.

Monsieur le Préfet a conseillé aux élus de se rapprocher des structures précitées pour engager des discussions.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MME. PONCHET PASSEMARD (Marcenat), MME. BOUGRAT et MM. MAGE et PALLUT Christophe (Condat), MM. FROSIO (Saint Saturnin), CROUZY (Lugarde), MME VEYROND et M. LEOTY (Allanche), MM. MAGE (Montgreleix), MISSONNIER (Peyrusse), CHABRIER (Ségur), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), BRESSON (Vèze), BONHOMME (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat).

Etaient excusés : MM. FOURNAL (Allanche), PALLUT Maurice (Chanterelle), RAYNAUD (Charmensac), GENEIX (Vernols), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers),

MME. CHARBONNIER avait donné pouvoir à MME. PONCHET PASSEMARD